

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, d'un rapport ayant trait à l'adhésion de la Commune de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon et l'avis du Conseil municipal de Lyon sur l'évaluation des charges transférées. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cet avis à donner concernant l'adhésion de la Commune de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon, me rappelle l'arrivée de deux villes à majorité communiste, que sont Givors et Grigny, il y a trois ans.

Givors, avec son Maire, Martial Passi, aujourd'hui Vice-Président du Grand Lyon, délégué à la stratégie métropolitaine, il a la coordination des politiques de coopération avec les territoires partenaires de la Communauté urbaine, et il est Président de la Fédération des Entreprises Publiques Locales, avait lancé un vaste débat parmi la population givordine. En 2005, un référendum a vu l'assentiment des Givordines et des Givordins (54 %) pour rejoindre cette grande intercommunalité.

Au fil des années, la Communauté urbaine a su développer les solidarités territoriales d'agglomération, utiles aux femmes et aux hommes de nos différentes communes et à faire émerger le « vivre ensemble ». C'est dans cette réalité qu'arrive cette petite ville de Lissieu.

Notre Groupe, comme Mme Bertrix, est aussi particulièrement attentif à cette expérimentation d'un nouveau type de gouvernance, fondée sur le partenariat et le volontariat de cette grande agglomération lyonnaise en devenir, entre le Grand Lyon, Saint-Etienne métropole et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère, Vienne, etc.

Vous nous avez dit votre volonté de coordonner les efforts des élus et des acteurs publics, pour travailler à un aménagement du territoire plus harmonieux, plus juste, mieux équilibré, à une échelle pertinente. Il s'agit là d'un défi majeur pour les communes et les populations concernées, en veillant à chaque instant, de ne pas les éloigner des lieux de décisions. La co-élaboration, la coopération, parties intégrantes de la démocratie, doivent en être les garants.

Nous serons vigilants sur cette notion de territoires équilibrés, harmonieux, qui doit répondre à plus de services à la population. Cela nous pousse donc à avoir des actes concrets pour travailler les fragilités sociales, les inégalités territoriales, économiques et industrielles qui sont profondes, du fait des effets dévastateurs de la politique gouvernementale.

Cependant, cette construction se heurte et va se heurter, aux choix du Gouvernement.

Alors, Monsieur le Maire, comment travailler à tous ces objectifs, quand la majorité présidentielle programme la suppression massive d'élus locaux et de collectivités territoriales, asphyxie l'autonomie et les moyens financiers de celles-ci, les privant de la clause de compétence générale, pour intervenir dans l'économie, le social, le sport, la culture, etc..., éloignant les citoyens des centres de décisions ? Les saignées vont être importantes dans les services publics, garants des solidarités et des droits humains.

Comment travailler à ces objectifs, quand le Gouvernement décide de geler les dotations d'Etat pour les trois prochaines années, étouffe financièrement les collectivités locales ? Tout est fait quand même pour casser le lien social et le vivre ensemble. Tout est fait aussi pour contraindre les collectivités locales, à supprimer des services publics et des emplois territoriaux et à augmenter nos impôts.

L'objectif de cette réforme des collectivités locales est donc bien aussi de transférer sur les ménages l'effort fiscal, dont il dédouane les entreprises ! Cette réforme veut quand même capter les 200 milliards d'euros que les collectivités locales investissent en moyenne chaque année, au bénéfice des populations, pour les transférer dans le circuit privé de la finance mondiale. L'asphyxie financière des collectivités locales doit cesser. L'activité économique, comme le citoyen, doit payer l'impôt républicain.

Monsieur le Maire, chers Collègues, bien entendu nous donnons un avis favorable pour l'adhésion de la Commune de Lissieu dans la Communauté urbaine de Lyon. Nous devons mettre en commun toutes nos diversités et convergences, pour toutes nos luttes et nos gestions, dans une démarche plaçant en son cœur, l'intervention citoyenne et la démocratie participative, la coopération entre les hommes et les territoires, les droits humains au cœur des politiques publiques territoriales.

Je vous ai entendu dire à l'instant que vous alliez faire une commission générale sur les questions de la métropole, nous y serons attentifs.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela !

Mme GAY Nicole : Oh pardon, excusez-moi !

Et sans attendre, il nous faut construire ensemble une autre réforme et d'autres alternatives. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je l'ai déjà fait la Commission générale, au Grand Lyon !

Mme GAY Nicole : Jamais à la Ville de Lyon ! Il serait intéressant que l'on ait aussi cette démarche-là et cette expérience à donner et à faire connaître à la Ville de Lyon.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Question de contexte et non pas à cause de l'heure tardive, je retire mon intervention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)